Choisir l'apprentissage

LES SECTEURS PROFESSIONNELS

- **Administration-gestion**
- **Agriculture, élevage, aménagement, forêt**
- **Alimentation, hôtellerie, restauration**
- **Arts, artisanat d'art**
- **Automobile, engin**
- **Bâtiment, Travaux publics**
- **Bois, ameublement**
- **Commerce, vente**
- **Electricité, électronique, énergie**
- **Hygiène, sécurité**
- **Logistique**
- **Matériaux: métaux, plastique**
- **Productique, mécanique**
- **Santé, soin, social**

L'apprentissage : qu'est-ce que c'est ?

DEFINITION

L'apprentissage, c'est préparer un diplôme en partageant son temps entre l'entreprise et l'établissement de formation. Il s'agit de se former à partir de la pratique en complétant par des enseignements technologiques et théoriques.

L'élève devient **apprenti** et signe un **contrat** à durée déterminée (de 1 à 3 ans en fonction du diplôme préparé). Ce contrat permet d'inscrire les engagements de l'employeur ainsi que ceux du jeune salarié.

Actuellement, le début de l'apprentissage au sein d'une entreprise doit avoir lieu au plus tôt 3 mois avant et au plus tard 3 mois après le début du cycle du CFA auquel l'apprenti est inscrit.

L'établissement de formation peut être un CFA (Centre de Formation d'Apprenti) ou un établissement scolaire (Lycée, MFR).

L'employeur peut être une entreprise privée ou publique, un artisan, ...

LES DIPLÔMES CONCERNÉS

Après la 3ème, si vous souhaitez suivre une formation en apprentissage, vous pouvez préparer :

➔ **Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle)**

➔ **Le Baccalauréat professionnel**

Une fois votre diplôme obtenu, vous pouvez vous insérer sur le marché du travail ou bien poursuivre vos études en apprentissage ou en temps plein pour préparer Une mention complémentaire (MC),

Un brevet professionnel (BP)

Une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL),

Un BTS

CONDITIONS D'AGE

On peut devenir apprenti à partir de **16 ans** et jusqu'à 29 ans révolus (30 ans moins 1 jour)

↘ **Les jeunes de 15 ans** qui ont fini leur scolarité de collège peuvent signer un contrat d'apprentissage. (ils doivent être sortant de 3eme)

Si vous avez **15 ans** entre Septembre et Décembre de l'année civile **à l'issue de la classe de 3ème**, vous serez inscrit dans un établissement de formation .

Vous débutez alors votre formation sous statut scolaire.

centre d'information et d'orientation Bourg-en-Bresse

Centre d'Information et d'Orientation 34 rue Général Delestraint 01000 Bourg en Bresse
Tel : 04.74.21.34.08

30 Septembre 2022

Le déroulement de la formation

Au sein de l'entreprise, le maître d'apprentissage transmet à l'apprenti son savoir-faire. L'apprenti est concerné par les règles qui s'appliquent à tous les salariés. Le rythme de l'alternance est variable selon le diplôme préparé et le centre de formation d'apprenti : 1 semaine en CFA et 3 semaines en entreprise ; 2 jours en CFA et 3 jours en entreprise…

REMUNERATION MENSUELLE BRUTE* MINIMALE AU 1er Août 2022 :

Votre âge	1ère année de contrat	2ème année	3ème année
De 16 à 17 ans	27% du SMIC : 453.32 €	39% : 654.79 €	55% : 923.42 €
De 18 à 20 ans	43% du SMIC : 721.95 €	51% : 856.26 €	67% : 1124.90 €
21 ans à 25 ans	Entre 53% du SMIC (889.54 €) et 53% du salaire minimum conventionnel	Entre 61% du SMIC (1024.16€) et 61% du salaire minimum conventionnel	Entre 78 % (1309.58€) et 78% du salaire minimum conventionnel
26 ans et plus	Salaire le + élevé entre le Smic (1678.95€) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage		

** dans le cadre de l'apprentissage la rémunération brute est égale à la rémunération* nette lorsqu'elle est inférieure à 1327 €

Pour en savoir plus, consultez le guide de l'apprentissage Edition 2022

https://fr.calameo.com/read/006549571 66e3cce7d8db?page=1

Les horaires

Les jeunes titulaires d'un contrat d'apprentissage sont des salariés qui bénéficient de l'ensemble des dispositions applicables aux autres salariés. Ils sont soumis à la durée légale du travail (**35 heures par semaine**) et à l'horaire collectif applicable dans l'entreprise, qu'ils soient dans l'entreprise ou en CFA. Les horaires ne doivent pas dépasser 8 heures par jour et 35 h par semaine pour les apprentis de moins de 18 ans. Il existe des dérogations. Le temps passé au CFA compte comme temps de travail.

Ils bénéficient des congés payés par l'entreprise, généralement 5 semaines par an mais ils ne bénéficient pas des vacances scolaires.

L'apprentissage : comment s'y prendre ?

La recherche et le projet de préparer un CAP ou un BAC PRO par la voie de l'apprentissage ne dispense absolument pas de faire une demande d'admission en LP. Il vaut mieux se donner trop de choix que pas assez !

Vous choisissez la voie de l'apprentissage, alors vous devez entreprendre les démarches le plus tôt possible :

Il est conseillé de rechercher un maître d'apprentissage dès le mois de Février, et activement au printemps.

Les signatures de contrat sont possibles, tout au long de l'année.

Il est important de s'adresser aux chambres consulaires : Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture.

centre d'information et d'orientation Bourg-en-Bresse

Centre d'Information et d'Orientation 34 rue Général Delestraint 01000 Bourg en Bresse
Tel : 04.74.21.34.08

Rechercher un maître d'apprentissage

COMMENT PROCEDER ?

- Il est conseillé d'avoir un adulte pour vous aider à organiser les recherches, pour vous accompagner dans les démarches à entreprendre, et au premier rendez vous. Lors de cette première rencontre avec votre futur employeur pensez à faire très attention à votre tenue.

- **Il est astucieux d'utiliser un cahier afin de noter chaque démarche en entreprise.** Vous pouvez faire un tableau pour noter la date de vos recherches, la personne à recontacter, les précisions données par la personne contactée.
- Rédigez votre CV et une lettre de motivation pour chaque offre que vous avez trouvée :

  Voir le site ONISEP.fr.
- Sollicitez vos contacts, ceux de votre entourage, les commerçants près de chez vous et toute personne même si elle n'est pas directement liée au métier que vous envisagez, elle fera circuler l'information autour d'elle.

- Consultez le site de la **Chambre des Métiers,** de la **Chambre de Commerce et d'Industrie,** de la **Chambre d'Agriculture** et les sites des **CFA**.
- Consultez les petites annonces, dans les journaux, chez les commerçants, dans les grands magasins, sur internet, sur le site de pôle emploi. Consultez les pages jaunes.
- Déposez des annonces dans les grands magasins
- Vous pouvez contacter les organisations et syndicats professionnels du métier choisi.

D'autres pistes ...

Le site de l'ONISEP propose différentes rubriques pour vous informer, vous accompagner dans vos démarches, rédiger votre CV,…

- http://cvenligne.onisep.fr/
- http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA#Au-lycee-professionnel-et-au-CFA
- https://www.onisep.fr/Cap-vers-l-emploi/Alternance/Apprentissage-conseils-pour-obtenir-un-contrat

LES AIDES AUX EMPLOYEURS : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14253

EN RÉGION AUVERGNE, RHÔNE ALPES

onisep.fr L'INFO NATIONALE ET RÉGIONALE SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS **LYON**

https://www.onisep.fr/L-actualite-de-l-orientation-en-region#Auvergne-Rhone-Alpes

https://nostalentsnosemplois.auvergnerhonealpes.fr/jobsearch/offers?contracts=APPRENTICE

En consultation au CIO

S'entraîner à rechercher un maître d'apprentissage

Voici un guide qui vous aidera à vous préparer pour la recherche d'un maître d'apprentissage.
Exemple :

Jeudi 7 mars :

- J'ai téléphoné à l'entreprise X. Le secrétaire Monsieur Bureau me propose de rappeler la cheffe d'entreprise, Madame Boss, le vendredi 8 mars à 10h00.
- J'ai déposé une annonce à la boulangerie du village de l'oncle Sam.
- J'ai téléphoné à mon ami Damien, pour qu'il parle de moi à son voisin.

centre d'information et d'orientation Bourg-en-Bresse

Centre d'Information et d'Orientation 34 rue Général Delestraint 01000 Bourg en Bresse
Tel : 04.74.21.34.08

centre d'information et d'orientation Bourg-en-Bresse

PREPARER UN DIPLÔME PROFESSIONNEL

Formation à temps plein - Alternance

Quelques différences

Lieu de formation	En lycée professionnel	En centre de formation d'apprenti (C.F.A) ou en LP professionnel (plus rare)
Modalité de scolarisation	Temps plein	Contrat d'apprentissage
Objectif	Validation d'un diplôme professionnel (CAP, bac pro, BTS…)	
Public	Tout jeune ayant au moins terminé sa scolarité au collège	Jeunes de 16 à 30 ans (dès 15 ans après une classe de 3ème)
Durée	De 1 à 3 ans pour un CAP De 3 ans pour un bac professionnel	De 1 à 3 ans pour un CAP De 3 ans pour un bac professionnel
Statut	Elève	- "Apprenti étudiant des métiers " - Salarié de l'entreprise
Rémunération	Aucune	Entre 27% et 100% du SMIC suivant l'âge et l'année de formation
Entreprise	**Stages : Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)** - de 18 à22 semaines pour les Bac pro - 12 à 14 semaines pour les CAP	**Alternance:** Très souvent le rythme est de : • 15 jours en Centre de Formation et 15 jours chez l'employeur pour **le Bac pro** • 1 semaine en Centre de Formation et 3 semaines chez l'employeur pour **le CAP** → se renseigner auprès du Centre de Formation
Admission	**En LP public:** En 2022, **10** vœux possibles examinés par une application informatique (affelnet)	Avoir signé un contrat de travail pour valider l'inscription au CFA ou au LP Attention: période d'essai de 45 jours en entreprise
Congés	Vacances scolaires	5 semaines de congés payés